

## Compte-rendu de conseil municipal du 12 novembre 2020

Membres en exercice : 19

Présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Dominique BERGER, Vilmont BERNARDEAU, Aurore BOUVET, Guillaume BRETAUDEAU, Marc BRUANT, Thomas BURLOT, Emmanuelle CARRERE, Jérôme CHATELIER, Jessica DROUET, Patricia GALLOIS, Céline GUILBOT, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Rachelle AJINCA VANDENHENDE

Absents excusés : Candy LAMBERT (*pouvoir Aurore BOUVET*)

Madame Patricia GALLOIS a été élue secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Pascal MATHÉ réfute le fait que l'état des salles de l'espace associatif présente un danger pour les enfants de l'école. Le compte-rendu du dernier conseil municipal est modifié en conséquence et approuvé à l'unanimité.

### PRÉSENTATION DU PROJET D'EXTENSION D'INTERMARCHÉ

Edouard CHAMAILLARD présente le projet déposé et obtenu auprès de la CDAC. Les travaux devraient débuter en début d'année. Un agrandissement de 400 m<sup>2</sup> de la surface de vente est prévu.

Madame le Maire intervient et demande à M. Nicolas son ressenti sur la période actuelle COVID. Le chiffre d'affaires se maintient mais la fréquentation est en baisse, les achats sont plus raisonnés.

Madame le Maire et le conseil municipal remercient Messieurs Nicolas et Chamailard de leur intervention.

### PRÉSENTATION DU PROJET « VOISINS VIGILANTS »

Le chef d'escadron LACAMPAGNE, commandant de la compagnie de Niort accompagné du lieutenant Béranger de la communauté de brigade de Frontenay Rohan Rohan présentent le projet « voisins vigilants ». C'est un dispositif de prévention pour lutter contre les cambriolages. Dispositif institutionnel gratuit de participation citoyenne. C'est un protocole mis en place par la commune. Marc Bruant se porte pilote du projet. Il est souhaité la participation de bénévoles citoyens pour participer au projet, 7 ou 8 personnes pourraient suffire. Madame le Maire remercie les gendarmes de leur intervention. Une présentation sera faite dans le prochain journal communal pour faire appel aux personnes qui souhaiteraient participer au dispositif.

### DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE	PRIX
7 Avenue de Niort 490 rue C Tillé A 233 - 234 -235	Bâti	1 029 m <sup>2</sup>	150 000 € 7 000 € FA (DPU Can)
255 Rte de la Blotière Lot 37 ZA 213	Bâti	17 530 m <sup>2</sup>	85 000 €
61 avenue St Jean A 1244	Bâti	1 489 m <sup>2</sup>	210 000 € + FA Commission 9 030 € (DPU Can)
Rue Abel Brillault	Bâti	1 579 m <sup>2</sup>	63 000 € 6 000 € FA
10 Avenue St Jean A 1055	Bâti	201 m <sup>2</sup>	111 000 € 5 000 € FA (DPU Can)

La commune décide à l'unanimité de ne pas préempter les biens concernés.

## **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission intercommunale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale uniquement en ce qui concerne les locaux professionnels, contrairement aux CCID chargées des locaux d'habitation. La Communauté d'Agglomération du Niortais doit proposer une liste de 40 noms pour constituer la nouvelle CIID. La commune de Beauvoir sur Niort dispose de 60 locaux professionnels sur son territoire. Aussi la commune doit proposer la désignation de 3 personnes de la commune pouvant être intéressées par cette mission.

Madame le Maire désigne Rachelle VANDENHENDE, Jean-Claude AUBINEAU et Pascal MATHÉ.

## **BUDGET EAU : MISE A DISPOSITION DES BIENS DU SERVICE D'EAU**

### **Rappel du contexte**

Par délibération du 17 octobre 2019, la commune de Beauvoir sur Niort a demandé le transfert de la compétence distribution d'eau potable vers le Syndicat 4B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette délibération prévoyait le transfert en pleine propriété de l'actif et du passif, du budget eau y compris la trésorerie, les restes à payer, les restes à recouvrer et les opérations sur comptes de tiers non dénoués au 31 décembre 2019. Par délibération du 29 octobre 2019, le Syndicat 4B a accepté ce transfert de compétence. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, c'est la Communauté d'Agglomération qui est devenue compétente en matière d'eau potable (Loi NOTRe) en lieu et place de la commune de Beauvoir sur Niort. Suite à plusieurs échanges avec les services de la DDFIP79, il s'avère que les modalités du transfert en pleine propriété prévues par les délibérations concordantes du Syndicat 4B et de la commune de Beauvoir-sur-Niort ne sont pas conformes à la réglementation. Dans ces conditions, c'est le régime de la mise à disposition qui trouve à s'appliquer. Il est par conséquent nécessaire de modifier les termes des délibérations de la commune de Beauvoir sur Niort et du Syndicat 4B.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier comme suit les modalités de transfert de la compétence distribution d'eau.

### **Restes à recouvrer et restes à payer**

Les restes à recouvrer et les restes à payer sont maintenus dans le budget principal de la commune. La commune de Beauvoir sur Niort continuera de suivre les encaissements de la redevance pollution. C'est le Syndicat 4B qui centralisera les versements à l'Agence de l'Eau. Le Syndicat 4B devra émettre un titre chaque année envers la commune de Beauvoir sur Niort pour être remboursé de la somme reversée à l'Agence de l'Eau. Au titre de l'année 2020, le Syndicat 4B a reversé 22 701,70 € à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et doit refacturer cette somme au budget principal de la commune. Un titre de recette sera par conséquent émis sur l'exercice 2020 par le budget 25800 du Syndicat 4B au compte 701241 chapitre 70 pour un montant de 22 701,70 €. La commune de Beauvoir sur Niort mandatera la somme au budget principal au compte 701249 chapitre 014. Il restera ensuite dans les prochaines années à reverser et à refacturer à la commune 21 805,15 €.

### **Restes à réaliser**

Les restes à réaliser ont été établis par la commune de Beauvoir sur Niort et sont repris dans le budget du Syndicat 4B pour un montant de 81 274,56 € dont 67 728,80 € de devis signés fin 2019 avec la SAUR :

- Travaux sur réseaux rue Abel Brillault : 13 812,80 €
- Travaux sur réseaux la Croix Portillon : 16 367,60 € HT
- Travaux sur réseaux rue du Plantis : 28 278,40 € HT
- Travaux sur réseaux impasse de la Grande Ecole : 9 270,00 €

### **Emprunt**

Le service d'eau de la commune de Beauvoir sur Niort comportait un seul emprunt souscrit fin 2019 auprès de La Banque Postale. Ce dernier est transféré vers le Syndicat 4B depuis le 11 mai 2020. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Organisme prêteur : La Banque Postale
- Numéro du contrat avant transfert : MON531995EUR001
- Numéro du contrat après transfert : MON532901EUR001
- Montant total : 200 000 €
- Durée : 180 mois
- Taux d'intérêt annuel fixe : 0,75%
- Périodicité : trimestrielle
- Date 1<sup>ère</sup> échéance : 01/03/2020
- Date dernière échéance : 01/12/2034

## **Transfert des résultats**

Le compte de gestion 2019 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture 2018	Part affecté à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	-22 238.95 €		75 041.41 €	<b>52 802.46 €</b>
Fonctionnement	246 283.30 €	119 648.95 €	55 419.29 €	<b>182 053.64 €</b>
	224 044.35 €	119 648.95 €	130 460.70 €	<b>234 856.10 €</b>

### **Résultat d'investissement**

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'établissant à 52 802,46 € est intégralement reversé au Syndicat 4B. Un titre de recette sera par conséquent émis sur l'exercice 2020 par le budget 25800 du Syndicat 4B au compte 1068 chapitre 10 pour un montant de 52 802,46 €. La commune de Beauvoir sur Niort mandatera la somme au budget principal au compte 1068 chapitre 10.

### **Résultat de fonctionnement**

Afin de tenir compte des recettes qui seront à terme admises en non-valeur (estimées à 16 455 € par Madame la Trésorière de Prahecq) et des reversements de la redevance pollution à l'Agence de l'eau (au total 44 506,85 €), le résultat de fonctionnement sera réformé de 60 961,85 €. Un titre de recette sera par conséquent émis sur l'exercice 2020 par le budget 25800 du Syndicat 4B au compte 778 chapitre 77 pour un montant de 121 091,79€. La commune de Beauvoir sur Niort mandatera la somme au budget principal au compte 678 chapitre 67.

### **Procès-verbal de mise à disposition des biens :**

Les biens, équipements, services publics nécessaires à l'exercice de la compétence Distribution d'eau potable transférée ainsi que les financements correspondants sont listés dans le PV de mise à disposition des biens annexé à la présente délibération. Ce procès-verbal sera conclu entre le Syndicat 4B, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Beauvoir-sur-Niort. La mise à disposition des biens et de leurs financements sera comptablement constatée par opération d'ordre non budgétaire dans le courant de l'exercice 2020 selon l'état de l'actif de la commune de Beauvoir-sur-Niort. Les biens présents à l'actif du budget eau et non repris dans le procès-verbal de mise à disposition seront conservés par la commune.

### **BUDGET EAU : AMORTISSEMENT**

Lors des pourparlers avec le syndicat 4B pour le transfert du budget eau, il est apparu que l'intégration très tardive des immobilisations du chapitre 23 vers le chapitre 21 est préjudiciable pour la comptabilisation des amortissements. Le syndicat 4B s'est inquiété de cette situation anormale. Afin de remédier à ce problème, Il est proposé au conseil la prise en charge par la commune du différentiel entre les amortissements qui auraient dû être comptabilisés si les intégrations avaient été effectuées à bonne date et ceux réellement constatés. Le montant des amortissements à régulariser s'élève à 244 818,17 € (208 755,60 € sur le compte 2156 et 36 062,57 € sur le compte 2158). Cette correction des comptes 28156 et 28158 sera une opération non budgétaire effectuée par la trésorière au vu de la présente délibération et d'un certificat administratif, accompagné du détail des biens concernés et du montant correspondant à chacun via le compte de réserve 1068.

### **BUDGET EAU : COMPTE 203 ÉTUDE PATRIMONIALE**

Une étude patrimoniale avait été conduite en partenariat avec le syndicat 4B. Elle a été imputée au compte 203 pour un montant de 19 028,74 € et n'a pas été suivie de travaux. Elle doit de ce fait, être amortie. L'amortissement a débuté en 2019 pour un montant de 3 805 €. Cet actif n'est pas transmis au syndicat 4B. Il devra continuer à être amorti sur 4 ans dans la comptabilité de la commune. Par ailleurs, cette étude s'est accompagnée d'une subvention au profit de la commune, imputée au compte 131 d'un montant de 12 487,69 €. Cette subvention reçue a été reprise à hauteur de 2 497,54 €. La reprise du solde de la subvention s'effectuera sur 4 ans dans la comptabilité de la commune.

### **BUDGET EAU : DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Pour tenir compte des conséquences comptables du transfert du budget eau vers le syndicat 4B, il convient de procéder à la modification des crédits budgétaires de la façon suivante :

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

c/ 6811 chap 042	3 805.00 €
c/ 678 chap 67	- 22 701.70 €
c/ 701249 chp 014	22 701.70 €
chap 023	- 1 307.46 €

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

c/ 777 chap 042	2 497.54 €
-----------------	------------

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

c/ 1391 chap 040 2 497.54 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

c/ 2803 chp 040 3 805.00 €  
chap 021 - 1 307.46 €

### **BUDGET COMMUNE : VIREMENT DE CRÉDIT – DÉCISION MODIFICATIVE 3**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des crédits prévus au chapitre 16 EMPRUNTS et 66 CHARGES FINANCIERES sont insuffisants pour régler les échéances de novembre et décembre.

#### Réduction des crédits

Article 2031 « frais d'étude » ..... 400.00 €

#### Augmentation des crédits

Article 1641 emprunts ..... 400.00 €

#### Réduction des crédits

Article 022 « dépenses imprévues » ..... 1 800.00 €

#### Augmentation des crédits

Article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » ..... 1 300.00 €

Article 6615 « intérêts ligne de trésorerie » ..... 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser les virements de crédits suivants.

### **RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT (CAN)**

Madame le Maire expose le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif réalisé par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

### **ACQUISITION DU TERRAIN SAVIN**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite relancer le projet de réaménagement de la circulation autour de l'EPHAD et du parking qui permettra de desservir la place de Beauvoir sur Niort. Des échanges ont eu lieu avec l'EPF et des premiers contacts ont été réalisés avec les propriétaires concernés. Un contact a été pris avec les propriétaires de la parcelle cadastrée n°864 concernant le prix d'achat de leur bien. Une division parcellaire s'impose sur cette parcelle car une partie du garage est actuellement intégrée dans cette parcelle. Les propriétaires souhaitent la conserver et la municipalité n'en a pas l'utilité. La parcelle cadastrée n°864 représente 865 M<sup>2</sup>. La précédente municipalité avait fait une proposition pour le terrain à 4 €/M<sup>2</sup> via leur notaire. Ces derniers n'ayant jamais été contactés directement, ils n'ont jamais souhaité répondre à l'offre proposée. Une discussion a eu lieu le mardi 27 octobre en présence des intéressés. La municipalité a proposé 8 €/m<sup>2</sup>, les intéressés en souhaitant 12 €/m<sup>2</sup>. Un accord a été trouvé sur la base de 10 €/m<sup>2</sup> soit 8.650 €. Le terrain SAVIN est hors EPF. Les vendeurs veulent avancer avec la commune. Un projet pour faire des logements est envisageable.

Il est donc proposé :

- que le conseil municipal valide la formalisation d'une proposition écrite aux époux MEUNIER, propriétaires du terrain N°864 sur la base d'un prix égal à 10 €/m<sup>2</sup>,
- qu'il accorde à Madame le Maire la possibilité de signer tous les actes afférents à cette acquisition avec les intéressés,
- que les frais du nouveau bornage soient pris en charge par la commune de Beauvoir sur Niort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Madame le Maire.

### **DÉNOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE**

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie reliant la rue du vieux puits et la RD 650, du nom de « chemin de la chaîne».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, la dénomination « chemin de la chaîne» et charge Madame le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

### **PRÉSENTATION DES BIENS A LA VENTE IMMOBILIERE ATLANTIQUE AMÉNAGEMENT**

Pascal MATHÉ informe l'assemblée des fonctions d'Immobilier Atlantique Aménagement. 14 logements ont été mis en vente à Beauvoir, seulement 4 ont été vendus. 16 autres pourraient potentiellement être mis à la vente. La commune souhaite garder un certain nombre de logement locatif sur la commune. Les logements sont relativement

vieux et la rotation des familles est insuffisante. Certains logements vont être réhabilités. Les logements de l'ancienne cours de l'école ont été proposés à la vente à l'IAA qui n'a pas donné suite à ce jour.

### **ESTIMATION DE LA VENTE DE LA PERCEPTION**

Pascal MATHÉ demande à l'assemblée de visualiser les photos de la perception. En bas, les bureaux, environ 70 m<sup>2</sup>, le bureau du percepteur et le logement avec 90 m<sup>2</sup>. A l'étage, 3 chambres, une salle de bain, un palier et un WC. De gros dégâts des eaux ont abîmé le sol et le plafond d'une des chambres. L'électricité et le chauffage sont à refaire. De gros travaux sont à prévoir. Une estimation des domaines a été faite de 100 000 € + 5 000 € la dépendance. En juillet 2019, Me Gillet a fait une proposition à 65 000 €, refusée par l'ancien conseil municipal. En septembre une offre a été faite à 55 000 €. Pas de suite a été donnée.

De nouvelles estimations ont été réalisées par des professionnels de l'immobilier en partant du principe que la commune conserverait la dépendance. Les Ets Pigeault, à Vouillé, ont estimé le bien entre 70 et 75 000 €. L'agence IMMOVERT, à Beauvoir sur Niort, l'estime entre 75 et 80 000 €.

La commission bâtiment estime qu'il faut confier la vente du bâtiment à un professionnel pour 75 000 €. La commission a choisi de la confier à l'agence IMMOVERT qui est sur la place de Beauvoir sur Niort.

Pascal Mathé demande à l'assemblée à quel prix le bien peut-il être mis à la vente : Rémy Raguenaud évoque le problème des servitudes puisque les réseaux d'eau, de gaz et d'assainissement pour la perception et l'ancienne boulangerie passent dans la cours du bâtiment.

Pascal Mathé répond que serait conservée uniquement une sortie piétons.

Thomas Burlot propose que la commune garde le bien pour y installer un CCAS, un centre socioculturel ou autre. Il demande à l'assemblée d'y réfléchir.

Madame le Maire se pose la question de conserver ce bien en raison de l'état de vétusté du bâtiment. L'accueil du public nécessitera des aménagements qui pourraient être importants. Le meilleur avenir de ce local serait un local commercial. L'assemblée est d'accord à l'unanimité pour vendre le bien sur la base de 75 000 €. La décision de mettre le bien dans une agence sera prise au prochain conseil.

### **POINT SUR LES ECOLES : RENTRÉE SCOLAIRE APRES RECONFINEMENT ET MESURES VIGIPIRATE**

La rentrée du 2 novembre n'a pas été perturbée car les écoles et la garderie étaient déjà préparées au protocole demandé. Les gendarmes ont effectué un contrôle le matin de la rentrée des classes et ont félicité la commune concernant le dispositif mis en place.

Le plan « vigipirate » a nécessité de fermer les accès aux écoles, par l'impasse des écoles et l'impasse des noisetiers, et de sécuriser par gâche électrique les accès aux garderies.

Les enfants ont reçu 2 masques « lavables » chacun de la part de la commune.

Mardi il a été mis en place un service minimum pour palier au mouvement de grève des enseignants.

Aurore Bouvet informe que les posts mis sur les réseaux sociaux sont uniquement des informations qui sont relayées.

Actuellement il est remarqué un fort roulement de personnel, notamment pour des remplacements pour maladie.

Monsieur Jean-Pierre VILLARD a été recruté pour la désinfection du midi en remplacement de l'agent en poste qui a mis fin à son contrat.

### **POINT SUR LES ECOLES : TRANSPORT SCOLAIRE – PISCINE/PATINOIRE**

La commune finance le transport en bus des CE2 à la patinoire. 7 déplacements à 125 € soit 875 €. Les sorties prévues en 2021 ne seront peut-être pas assurés.

### **POINT INFORMATION SCPC ET EVOLUTION DE LA TARIFICATION DES SALLES**

Aurore Bouvet informe que le SCPC a recalculé la mise à disposition des salles.

### **QUESTIONNAIRE GRAND PUBLIC TRANSPORT PUBLIC**

Guillaume BRETAUDEAU informe avoir rencontré avec Mme le Maire, le TAN et la SNCF pour augmenter les passages de bus et de trains. Un questionnaire va être proposé à la population. Guillaume BRETAUDEAU demande à l'assemblée ses remarques. Une réunion publique pourrait avoir lieu à l'issue des retours de questionnaires début 2021. Le nombre de retours conditionnera la possibilité de pouvoir augmenter la fréquentation des passages.

## **POINT INFORMATION RESSOURCES HUMAINES**

Madame le Maire a reçu des représentants des agents.

Une prime COVID a été demandée pour des employés. Madame le Maire informe que la prime COVID est allouée à des personnes qui travaillent dans le médical et ont été exposées à un risque de contamination. Certains agents ont d'ailleurs été placés en ASA, c'est à dire qu'ils ne travaillaient pas mais touchaient tout de même leur salaire. Il n'est pas proposé que soit mis en place cette prime, comme cela a été le cas dans l'ensemble des communes de la CAN.

Deuxième sujet évoqué : le RIFSEEP qui remplace désormais les primes reçues par les agents. Le calcul fait par l'ancienne municipalité repose sur une répartition de 90 % IFSE et 10 % CIA. Il est proposé que le sujet soit revu en 2021 après étude du dossier.

En ce qui concerne la participation employeur pour la cotisation prévoyance/maintien de salaire. En 2018, l'ancien conseil municipal a décidé que la commune abonderait à hauteur de 4 € pour les agents qui touchent + de 1 500 € et 5 € pour les agents qui touchent – de 1 500 €. Les agents demandent une augmentation de cette participation. Là aussi le dossier sera examiné en 2021, à l'aune de l'élaboration budgétaire.

Madame le Maire valide la demi-journée octroyée le 24 ou le 31 décembre.

Karine Charot, actuellement contractuelle, a souhaité postuler à un poste de secrétariat de Mairie à Plaine d'Argenson sur un poste plus pérenne. Madame le Maire indique l'encourager à partir, la municipalité ne pouvant lui offrir un tel poste et lui souhaite une bonne continuation dans ses nouvelles missions. Cette évolution nécessite que la commune recrute 2 personnes pour le secrétariat : l'une en remplacement de Karine Charot, l'autre sur un renfort ponctuel de plusieurs mois. Plusieurs CV ont été transmis par le CDG, mais les quelques entretiens n'ont pas été concluants. Une annonce a été mise en ligne sur facebook et a fait état de 42 retours, dont plus de la moitié n'ont jamais fait de secrétariat. Dans l'idéal, le secrétariat aurait besoin de personnes avec une expérience dans la fonction publique. Il sera fait un retour lors du prochain conseil.

Monique Cuiller a contacté Madame le Maire pour avoir des précisions concernant le courrier qui lui a été adressé suite au dernier conseil municipal. Elle a indiqué qu'elle souhaiterait rester en arrêt de travail pour faire sa formation. Madame le Maire a refusé lui rappelant que le centre de gestion impose qu'elle reprenne le travail pour pouvoir bénéficier d'une formation. Depuis, Mme Cuillier a renouvelé son arrêt de travail. La commune est toujours en attente du rapport d'expertise médicale faite le 26 octobre 2020.

## **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT D'ENTRETIEN**

Point retiré de l'ordre du jour.

## **QUESTIONNAIRE AUX AGENTS POUR FAIRE EVOLUER LES PRESTATIONS SOCIALES (CNAS)**

Patricia GALLOIS, représentante élue auprès du CNAS, informe l'assemblée qu'après une étude réalisée sur les prestations utilisées par les agents, la commune a fait un questionnaire pour connaître leurs besoins en matière de prestations sociales. 6 retours ont été faits sur les 15 agents bénéficiaires. Les agents ne semblent pas impliqués sur ce dossier. Parmi les pistes de réflexion, pourrait être envisagé qu'une part de la somme globale de 3 800 € puisse faire l'objet de chèques cadeaux ou d'un présent à Noël et de moments conviviaux agents/élus permettant ainsi de renforcer les liens et de renforcer la cohésion avec les agents.

## **INFORMATION CCAS : EVOLUTION DES BONS POUR LES PERSONNES DEMUNIES**

Rachelle VANDENHENDE informe que le CCAS à étudier le dossier des bons alimentaires pour revaloriser le montant alloué aux personnes en difficultés financières.

### Habitants de la commune :

30 € par personne vivant seule ;

40 € par couple ;

8 € par enfant à charge ;

Plus 10 € supplémentaires pour les produits de premières nécessité tels que couches (bébés et incontinents), lait maternel, lait de toilette.

### Habitant hors commune mais limitrophe sans CCAS :

15€ par personne vivant seule ;

20 € par couple ;

5 € par enfant.

### Habitant hors commune non limitrophes :

5 € par personne.

Un prêt social a été fait à une administrée en difficulté financière avec l'aide de la Trésorerie de Prahecq.

### **LANCEMENT DE LA CELLULE DE SOUTIEN EN PERIODE COVID**

Le CCAS a réfléchi à des actions envers les personnes âgées de plus de 70 ans pour connaître leur besoins en cette période de COVID. La liste utilisée est celle qui avait servi pour le plan canicule. Un registre communal va être mis en place avec les actions mise en place par la commune.

### **AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MOULIN**

Monsieur Mickael AUBINEAU informe l'assemblée de la réhabilitation du chemin du Moulin. Une convention a été passée avec ID 79, Agence d'ingénierie départementale, afin de nous accompagner dans le montage du dossier. Un calendrier prévisionnel ainsi qu'un plan de financement indicatif de l'opération ont été mis en place. Il est proposé que le conseil municipal valide le lancement de la consultation et le plan de financement réactualisé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité.

### **MARQUAGE DE STATIONNEMENT DEVANT LES COMMERCES, PARKING COVOITURAGE**

Point retiré de l'ordre du jour.

### **POINT A TEMPS**

Monsieur Dominique BERGER rappelle que le point à temps est un procédé qui rallonge la vie de la voirie. Afin d'assurer l'entretien des voiries communales, une campagne de point à temps est prévue sur la commune. Plusieurs entreprises ont été consultées pour réaliser les travaux :

- ROCHE TP : 11.400 € HT, soit 13.680 €TTC
- COLAS : 7.200 € HT, soit 8.640 € TTC
- SETP A : 9.495 € soit 11.394 € TTC
- EUROVIA : 8.000 € soit 9.600 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 7.200 € HT et autorise Madame le Maire à prendre les décisions et à signer tous les documents relatifs à ses travaux.

### **ADHESION A SCENES NOMADES**

Scènes Nomades organisent des spectacles à la maison des Arts et rayonnent sur le sud Deux-Sèvres. Gérard Rousseau n'ayant pas reçu de retour de Scènes Nomades donne le choix d'adhérer à Scènes Nomades pour 250 € l'année ou de repousser le point de l'ordre du jour. Madame le Maire prend la parole et précise qu'il est important d'adhérer pour proposer des spectacles de qualité pour la saison 2021 pour redynamiser la commune. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à Scènes Nomades.

### **REPAS DES ANCIENS ET VŒUX DU MAIRE**

Chaque année, la commune offre un repas des anciens ou des colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans. Cette année, le repas ne pouvant avoir lieu, il est proposé de réfléchir à plusieurs alternatives.

Madame le Maire indique qu'il pourrait être bien de faire travailler les restaurateurs de la commune qui sont fermés actuellement. Le service de la légalité de la préfecture indique qu'il n'est pas possible pour la commune de prendre en charge directement la prise en charge de tickets repas car il s'agirait d'une aide directe à un commerce qui sort du champ de compétence de la commune. En revanche, il est possible de passer par le CCAS. Aussi, il est indiqué qu'il pourrait être proposé lors du prochain conseil municipal d'attribuer une subvention au CCAS de la part de la commune pour mettre en place ce dispositif.

Les élus du conseil municipal valident cette proposition.

Thomas propose de demander à l'UCAI de faire participer tous les commerçants en proposant un panier.

Gérard Rousseau se charge de contacter les restaurateurs pour faire des devis.

La somme allouée sera de 18 € par personne.

Si les vœux du Maire ne peuvent pas se faire, Madame le Maire encourage l'assemblée à réfléchir à un dispositif de remplacement (vidéo,...).

## **POINT DIVERS**

Penser à l'adhésion au rucher communal.

Guillaume BRETAUDEAU souhaite remettre en place le marché du dimanche. Il faudrait une dizaine de commerçants pour le mettre en place une fois par mois.

Vilmont BERNARDEAU demande où en est le rapport sur l'eau 2019. Madame Le Maire se renseigne.

Vilmont BERNARDEAU a reçu un appel de M. GOICHON pour la rétrocession de la voirie de l'impasse de la scierie. M. GOICHON a aussi contacté Mickaël AUBINEAU et il doit ramener divers documents en mairie.

La séance est levée à 00 h 15.